Modalités d'inscrpition

Peuvent s'inscrire aux épreuves de sélection :
- les titulaires du baccalauréat ou DAEU
- les élèves inscrits en terminale - année 2011/2012 (joindre certificat de scolarité)

Pré-inscription en ligne
du 7 novembre 2011 au 15 janvier 2012
www.u-picardie.fr/orthophonie
Envoi du dossier jusqu'au 16 janvier 2012
(cachet de la poste faisant foi)

Épreuves de sélection en vue de l'accès au Certificat de Capacité d'Orthophonie.

Joindre le dossier complet constitué des pièces suivantes :

- la fiche d'inscription éditée (avec le numéro d'inscription)
- photocopie du baccalauréat ou du relevé de note du diplôme équivalent, ou certificat de scolarité pour les élèves inscrits en terminale - année 2011/2012
- un chèque de 80 euros pour frais de dossier, libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'UPJV (mentionner au dos du chèque ; nom, prénom, orthophonie 2012). En cas de désistement, quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué.
- 1 enveloppe autocollante affranchie petit format au tarif en vigueur et libellée à votre nom, prénom et adresse.
- 1 enveloppe (format 16x23) affranchie à 0,95 libellée à votre nom, prénom et adresse.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Calendrier

Épreuves d'admissibilté
Mercredi 29 février 2012
de 9h à 17h

L'examen comporte des épreuves écrites anonymes.
- QCM :
  - culture générale,
  - logique et connaissances scientifiques,
  - maîtrise de la langue française.
- un résumé de texte

Le candidat devra se présenter une heure avant le début des épreuves, muni d'une pièce d'identité et de la convocation.
(En cas de non réception de la convocation, merci de joindre le secrétariat 5 jours au plus tard avant l'épreuve).

Les 150 premiers candidats seront convoqués aux :

Épreuves d'admission
Vendredi 11 mai 2012
à partir de 15h30
- dictée
- créativité

Samedi 12 mai 2012
toute la journée
- psychotechnique
- entretien de motivation

La liste des candidats admissibles sera en ligne sur *www.u-picardie.fr/orthophonie*

Nous contacter

Département d'orthophonie
Avenue des facultés
(locaux de l'IUT)
80025 Amiens Cédex 1
03 22 53 39 95
orthophonie@u-picardie.fr

Directeur : Pr. Bernard Devauchelle
Responsable pédagogique : Anne-Christine Dupont

avec le soutien de :

Conception et réalisation : Direction de la communication de l'UPJV

UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

Devenir
Orthophoniste

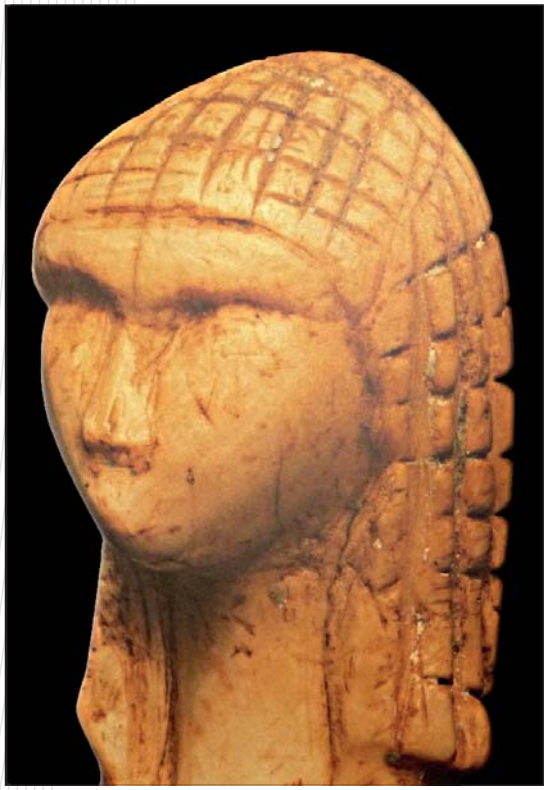

UFR de Médecine de l'UPJV

Sciences, technologies, santé

Introduction

Prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer, les rééduquer, constitue la pratique quotidienne des 17 000 orthophonistes qui exercent en France.
A tous les âges de la vie, la communication peut être perturbée.

Du petit enfant, qui ne parvient pas à construire son langage et sa parole à la personne âgée perturbée dans sa communication, l'orthophoniste traite tous les troubles du langage.

Il intervient auprès de l'enfant qui ne parvient pas à acquérir la lecture, ou qui ne peut écrire de manière compréhensible, ou encore qui n'accède pas au raisonnement logique. Il intervient également auprès de l'adulte ou l'enfant qui présente un trouble d'articulation, ou un bégaiement, une perturbation de la voix, ou une perte du langage après un accident ou une intervention chirurgicale.

De même, la prévention est un champ d'application qui leur appartient.
Les orthophonistes sont sensibles au problème de l'illettrisme et interviennent, en tant que formateurs de formateurs, dans ce domaine bien particulier.
Les orthophonistes sont formés en quatre années d'études après le baccalauréat, dans les UFR de médecine. Ils exercent en cabinet libéral, dans les hôpitaux et dans les établissements spécialisés.

Les études

Compte-tenu de son champ d'application qui requiert des connaissances approfondies dans des disciplines diverses, la formation des orthophonistes est dispensée dans les UFR de médecine. 16 centres de formation accueillent actuellement les étudiants. La formation s'étend sur 1640 heures d'enseignement théorique et 1200 heures de stages pratiques.

Dans tous les centres de formation, cet enseignement est réparti sur quatre années universitaires. Le dernier arrêté du 25 avril 1997 renforce le contenu de la formation, notamment dans le domaine de l'enseignement des sciences fondamentales, et introduit la formation à la méthodologie de recherche par l'intermédiaire du mémoire de fin d'études. Plus d'informations sont disponibles dans la rubrique «Devenir Orthophoniste» sur www.orthophoniste.fr

L'examen d'aptitude

L'arrêté du 16 mai 1986 et l'arrêté du 25 avril 1997 réglementent l'examen d'aptitude, qui est, en réalité, un concours d'entrée. Depuis 1988, le nombre d'étudiants admis dans chaque centre de formation est fixé annuellement par un arrêté ministériel. Cette régulation des flux de formation n'autorise, actuellement, que 736 étudiants par an à l'entrée en formation. En règle générale, 5 à 10 % seulement des candidats sont admis à l'issue de cet examen d'aptitude.

Pour tout savoir :
www.u-picardie.fr/orthophonie

La Picardie

La région Picardie regroupe administrativement trois départements : Aisne, Oise, Somme. La préfecture est Amiens.
Elle a pour régions limitrophes le Nord-Pas-de-Calais au nord, la Haute-Normandie à l'ouest, l'Île-de-France au sud et la Champagne-Ardenne à l'est.
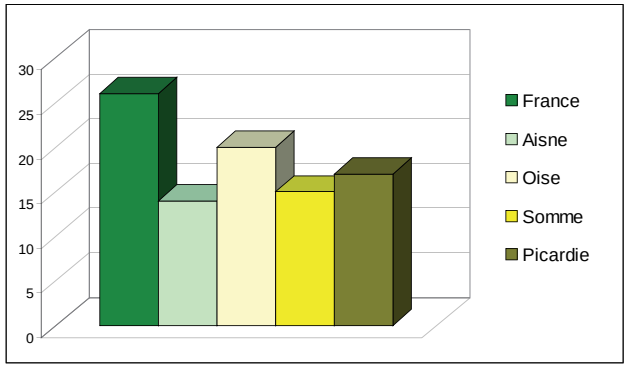
Densité des orthophonistes :
- France : 26/100000
- Aisne : 14/100000
- Oise : 20/100000
- Somme : 15/100000
- Picardie : 17/100000 (– 35 %)